

ERASMUS/fonds de la mobilité :

SELECTION :

En concordance avec les règles de l'Agence Erasmus francophone (AEF-Europe), les étudiants candidats à une mobilité seront sélectionnés selon les critères suivants :

- 1) Connaissance de la langue de travail, d'enseignement ou du pays d'accueil (grille européenne des langues). Le niveau de l'étudiant sera évalué via l'outil OLS (Online Linguistic System) d'Erasmus+ et/ou par les professeurs de langue de la HEAJ. Le cas échéant, la CRI peut imposer un test de langue dans son bureau des relations internationales (rue Godefroid à Namur). Le niveau minimum à obtenir est de B1 pour un stage et B2 pour un séjour d'étude.
- 2) Niveau académique satisfaisant : points de janvier et résultats des années antérieures. En cas de notes insuffisantes, un étudiant peut se voir refuser son séjour. Pour le département « Industries créatives et numériques », un portfolio sera également demandé.
Pour le département pédagogique, la réussite en stage est inconditionnelle.
- 3) Motivation et objectifs : sur la base du formulaire de candidature + présence aux cours
- 4) Autonomie et personnalité : sur avis des professeurs référents

Remarques importantes :

- les bourses seront attribuées en priorité aux étudiants se rendant dans un pays/région différent(e) de leur pays/région d'origine.
- Pour partir en séjour d'étude, les étudiants sélectionnés devront avoir validé toutes les unités d'enseignement avant le début de leur séjour d'étude.
- Pour le département « Entreprise et communication », les sujets de TFE des étudiants souhaitant partir en séjour d'étude, devront être remis pour le 1/6 au plus tard. Dans le cas contraire, les étudiants seront rayés de la liste des sélectionnés.

La décision définitive sera communiquée dans les 15 jours suivant la date limite du dépôt des candidatures par le représentant international de catégorie après avis d'un collège de professeurs concernés.